

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO EST LE PARTENAIRE INDISPENSABLE ET EFFICACE DE TOUS LES OPERATEURS ECONOMIQUES.

Animée par des élus et des professionnels permanents inspirés profondément par la volonté de servir le pays et de faciliter les initiatives privées, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo est à l'aube d'une phase de restructuration capitale. Jusqu'à ce jour en effet la Chambre de Commerce était une entité unique installée à Lomé. Il est apparu qu'un système de ce type, centralisé, ne répondait plus aux exigences des évolutions économiques et à la volonté de décentralisation des affaires. Il fallait rendre les acteurs proches de tous les opérateurs où qu'ils se trouvent.

C'est dans cet esprit que les textes ont été abrogés et la restructuration décidée. Désormais la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo se composera de 5 Chambres de Commerce Régionales, installées au niveau des régions économiques, et une Chambre au niveau de la ville de Lomé. Il y aura un Bureau par Chambre et les 6 Bureaux constitueront le Bureau Fédéral qui élira le Président. Les Bureaux comporteront naturellement les organes les plus complets d'animation. Responsabilité, Proximité, Autonomie seront donc les maîtres mots de la future chambre. De tout temps la vie togolaise fut en effet marquée par les activités commerciales. Par le passé la Chambre avait organisé de multiples missions à l'étranger en Inde, en Asie, en Europe ; des contacts s'étaient noués, des contrats conclus. Il faut rappeler le rôle capital joué par les NANA BENZ dont le caractère entreprenant est une des composantes de la vie des affaires. Il est fort possible que face aux réalités commerciales togolaises ce soit une femme, qui, demain assume la Présidence de cette importante organisation. Le rôle du Président sera capital car c'est lui — ou elle — qui nommera le Directeur Général, qui, au quotidien sera chargé d'animer l'équipe, de faire vivre l'institution, en traduisant à travers ses rouages cette volonté de proximité, d'assistance, de manière à ce que l'esprit de la réforme soit perceptible à tous les niveaux des mécanismes décisionnels. C'est ainsi que les PME et PMI trouveront au niveau de la Chambre le partenaire efficace et loyal, porteur de progrès et d'expertise.

Il n'est pas surprenant que l'actuel bureau de la Chambre de Commerce ait pour l'instant nommé M. YAZAS AGBARÈ TCHOHOU en qualité de Secrétaire Général. C'est donc à lui que reviennent les tâches d'animation d'une équipe dont le fonctionnement influence directement la vie économique.

M. TCHOHOU en effet est un homme foncièrement acquis aux thèses de la libre entreprise, conscient que l'initiative privée est le moteur du progrès. Après une double formation en Sciences Politiques, en quelque sorte la culture générale de l'honnête homme, M. TCHOHOU a complété un cycle d'études en économie et finances, par un 3e cycle en gestion des entreprises, tout en étudiant dans le détail, après une formation spécialisée en gestion hôtelière les aspects pratiques de la vie des entreprises.

C'est à cette époque qu'il découvre l'importance des règles et de la discipline, de la volonté et de l'effort, et ce n'est sans doute pas une coïncidence s'il a rejoint la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lomé dont le slogan "LE SERIEUX AU SERVICE DES AFFAIRES" traduit cette exigence.

Une expérience unique est en outre venue enrichir M. TCHOHOU qui a eu le privilège d'être détaché, dans les premières années de sa carrière au Programme des Zones Franches, dont il a assuré l'animation. Ce programme qui s'était lancé voici une dizaine d'années avec le concours de la Banque Mondiale impliquait en effet une assistance aux entreprises. Il a notamment participé à la restructuration d'une entreprise de traitement des fruits de mer qui disposait d'une flotte de douze chalutiers. En alliant l'expérience du terrain à la foi d'une mission à remplir, l'actuel secrétaire général est sans doute l'homme qu'il faut, à un poste stratégique, au moment où les conditions économiques difficiles que traverse le Togo ne permettent pas la moindre erreur. Car la crise que le Togo a traversé au début des années 90 a laissé des séquelles lourdes. La dette intérieure de l'Etat est de l'ordre de 200 milliards de F CFA. Des efforts sont mis en oeuvre par le Gouvernement, nouvellement mis en place de M. MESSAN AGBEYOME KODJO pour l'éponger, mais il faut bien reconnaître que ces arriérés ne peuvent pas s'effacer d'un trait de plume.

Participer à la résolution de la crise est donc une partie importante des enjeux auxquels la Chambre de Commerce apporte sa contribution, car la Chambre qui est on l'a vu, largement imbriquée dans la vie commerciale du pays, participe en fait et à tous les niveaux, au processus de développement économique. Et naturellement puisque le Port autonome de Lomé joue un rôle essentiel dans ce processus, la Chambre l'accompagne en participant activement à l'Association pour la Promotion du Port de Lomé, puisqu'elle en assure une vice-Présidence. D'ailleurs la Chambre de Commerce dispose, à l'intérieur même de l'enceinte portuaire, de deux magasins importants pour lesquels elle a conclu des baux de longue durée avec des sociétés privées. Ces locaux très utiles permettent aux opérateurs d'assurer en toute sécurité le stockage bien souvent nécessaire.

Cette unité de préoccupations et d'intérêts entre le Port de Lomé et la Chambre de Commerce se traduit par la présence dans l'enceinte du Port de Lomé d'une antenne du Bureau du Fonds de garantie, lui même logé dans l'enceinte de la Chambre. Le Port d'ailleurs est à l'origine d'une fraction importante des ressources de la Chambre, puisqu'il perçoit une contribution de 200 FCFA par tonne sur toutes les marchandises, avec un minimum de 200 FCFA. Le montant de cette taxe fût fixé en 1978 et il faut reconnaître qu'elle n'a pas été réévaluée depuis. En regard du très important programme de restructuration de cette institution et du rôle actif que la Chambre de Commerce de Lomé doit jouer dans le processus de redynamisation des affaires, il est clair qu'une réévaluation de cette taxe s'impose. D'ailleurs le principe en est acquis mais la décision n'est pas encore entrée dans les faits. Ceci ne saurait durer car la situation l'exige. En raison de la crise que traverse le pays depuis une dizaine d'années, les cotisations des entreprises, autre source de revenus de la Chambre ne donnent pas en effet les rendements escomptés.

Car l'enjeu véritable de la restructuration qui se met en place, sera de servir encore mieux les opérateurs quels qu'ils soient, du plus humble au plus puissant, dans l'expression d'une justice démocratique. Cette volonté de servir fut depuis toujours la marque de la Chambre qui met déjà volontiers ses installations à la disposition des entreprises dès lors qu'il s'agit de promouvoir les affaires, elles sera encore renforcée demain, et il est certain que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour la rendre plus efficace. "SERVIR" c'est un état d'esprit qui n'a pas de frontières. En effet il faut servir tous ceux, nationaux et étrangers, qui veulent investir dans le pays. Il faut méditer l'exemple de nos frères asiatiques qui n'hésitent pas à s'effacer dès lors que l'intérêt national l'exige.

Il faut servir, indépendamment de toute appartenance politique et de toute référence ethnique. La Chambre doit refléter les réalités togolaises et n'en privilégier aucune, c'est un devoir

d'Etat. La Chambre de Commerce doit accroître sa dimension internationale, que le Partenariat avec le Port Autonome a d'ailleurs largement contribué à mettre sur

les rails. A l'heure de la mondialisation le service de la Chambre de Commerce va prendre de nouvelles orientations. Les affaires en effet sont de plus en plus un point de rencontres diversifiées, on y trouve tout à la fois des honnêtes gens et des personnages douteux. C'est ainsi que la Chambre de Commerce dispose de fichiers généraux qui permettent de déceler les anomalies, et bien souvent aura ainsi empêché que des escroqueries ne soient commises. Il est donc largement conseillé à tous les opérateurs économiques de multiplier les appels à la Chambre, dès lors que des contacts commerciaux sont en phase d'émergence, afin d'entreprendre les opérations de contrôle indispensables. Les recherches doivent en effet s'effectuer au niveau international et exigent l'accès à des banques de données globales, auxquelles l'entrepreneur individuel n'a pas aisément accès.

En tout cas la Chambre de Commerce constitue un garde fou pour la sécurité des affaires, et il est permis de penser que de plus en plus les entreprises y auront recours.

Une importante réforme entrera dans les faits très prochainement, qui va introduire une véritable révolution culturelle dans les rapports entre les créations d'entreprise et l'Administration. Il s'agit du guichet unique. Le Centre de Formalité des Entreprises sera mis en place dans les locaux de la Chambre de Commerce. En d'autres termes, alors qu'une création d'entreprise exigeait jusqu'à présent entre 6 et 8 mois, tout ceci va être simplifié. Le mérite en revient au gouvernement qui a parfaitement compris que dans la période qui s'annonce les créateurs devaient être choyés, et qu'en aucun cas des obstacles ne pouvaient désormais se dresser sur leurs routes. Une création d'entreprise ne demandera plus qu'un maximum d'une semaine.

D'ailleurs le Secrétaire Général de la Chambre de Commerce a déjà l'expérience du guichet unique qu'il a contribué à mettre en place au niveau des zones franches et son expertise sera ici précieuse. Il est donc permis de conclure que lorsque ce changement aura été assimilé par le monde des affaires, le climat de confiance sera renforcé, la Chambre deviendra alors le partenaire de chacun. L'objectif de la Chambre de Commerce à l'égard des entreprises c'est de remplir le rôle d'une mère à l'égard de ses enfants. • Etre présente pour tous sans en privilégier aucun. L'action de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo n'aura pas d'autre justification que celle de servir un grand dessein celui du développement harmonieux et équilibré des régions.